

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déconfinement, la CAPEB Rhône et Grand Lyon s'implique et fait valoir la force de son action

Depuis le 17 mars, la CAPEB Rhône et Grand Lyon se bat avec succès pour que :

- la santé des salariés, des chefs d'entreprises et de leurs conjoints, reste la priorité,
- la santé économique des entreprises, et notamment des plus petites, soit préservée.

Une période qui, à travers un vrai recentrage sur ses missions d'organisation syndicale, lui a permis de faire la preuve d'une vraie cohésion et d'un véritable engagement aux côtés de ses adhérents et pour le secteur du bâtiment entier.

Avec pour leitmotiv « **Pas de sécurité = pas de chantier** », l'impact de son action s'est fait sentir encore plus largement puisqu'elle a permis d'aider immédiatement et concrètement tout le secteur du bâtiment et des petites entreprises.

Déjà des combats gagnés pendant la crise

Pour la plus puissante organisation syndicale patronale du département, il restait essentiel de défendre les intérêts de ses adhérents.

En répondant à toutes leurs interrogations, il s'agissait dans le même temps d'essayer de les rassurer et de faciliter leurs démarches : ne serait-ce qu'après 5 semaines de confinement, ce sont ainsi plus de 40 000 mails qui ont déjà été envoyés (soit près de 25 à chaque adhérent du département) et ont couvert des champs aussi larges que :

- récapitulatif des aides financières, gestion des payes...
 - aides au quotidien allant de la recherche de masques à la mise en place au chômage partiel...
 - réactivation du DAC (Dépannage Artisan Confiance) pour les plombiers, serruriers et électriciens : il offre une garantie de prestation aux particuliers et est source d'informations sur le plan d'aide à la personne pour la Ville de Lyon.
- Instauré dans l'urgence, ce service sera maintenu après le déconfinement et sera amélioré au travers d'un projet juridique structuré. Un objectif : faire de ce service, la vitrine des valeurs de la CAPEB Rhône et Grand Lyon et le symbole de ses engagements tant en termes de qualité, prix, que de sécurité.

Son action directe a surtout permis :

- de faire entendre au gouvernement que le fonds de solidarité devait être mobilisé :
 - depuis le mois de mars : dès la perte de 50 % du Chiffre d'Affaires et non pas de 70%,
 - pour le mois d'avril : 50% de perte comparé à la moyenne des 12 mois de 2019 pour atteindre 1 500 € par mois,
- que les entreprises du Bâtiment bénéficient du Chômage partiel alors même que ce secteur ne fait pas l'objet de fermeture administrative.

En étant en lien permanent avec toutes les instances décisionnaires lors de :

- réunions continues avec les instances gouvernementales au plan national,
- représentation ininterrompue sur le plan local avec la Métropole, le Départementales, la Région Auvergne-Rhône-Alpes

la CAPEB a ainsi contribué à :

- la création d'un guide de préconisation des gestes et mesures sur les chantiers et dans les ateliers spécifiques au BTP. Elaboré en collaboration avec l'OPPBTP, le Ministère du Travail et le Ministère de la Santé, ce guide donne le cadre incontournable préalable à toute reprise d'activité.
- faire valoir les besoins des entreprises en masques et gel hydro-alcoolique : des livraisons importantes vont ainsi démarrer, via le Conseil Régional, à partir de début mai et d'autres suivront dans les semaines à venir,
- inciter banques et assureurs à apporter un soutien financier aux entreprises...

Les combats de demain

Pour la CAPEB Rhône et Grand Lyon, la date du 11 mai 2020 ne sera pas pour autant synonyme de retour à la normale. En en préparant ainsi l'arrivée, l'Organisation intervient déjà sur des actions aussi diverses que :

- Auprès de ses partenaires en se faisant relai de leurs informations (organisation, horaires d'ouverture et de fermeture de leurs agences...)
- Auprès du Ministère du Logement, la poursuite de l'instruction des documents d'urbanisme pour éviter l'arrêt des chantiers au-delà du confinement, et la réduction des délais de recours,
- Auprès des Ministères de l'Economie, du Travail et du Logement :
 - **la nécessité de prendre en compte le surcoût engendré par les nouvelles pratiques (EPI, augmentation coûts horaires...) sur les commandes déjà signées,**
 - la lutte contre le dumping sur les chantiers à venir par les maîtres d'œuvre qui pourraient reconsulter,
 - la reconnaissance des entreprises qui respecteront les nouvelles réglementations via la création d'une ligne covid-19 sur les devis,
 - l'information sur l'application du Guide OPPBTP et sur la mise à jour nécessaire des documents uniques d'évaluation des risque professionnels (DUERP) par profession et des organisations des chantiers.

Pendant cette période, l'activité de la CAPEB Rhône et Grand Lyon a perduré sans cesse et a permis à chacun, administrateurs comme collaborateurs, de faire valoir l'activité syndicale de l'organisation. Annulation de charges, aides financières immédiates ... son action a été ressentie par tous. Nul doute que l'Organisation continuera ses missions de défense et de représentation.

www.capeb-rhone.fr

Facebook : Capeb Rhône

Twitter @CAPEBRHONE

Contact presse :

Dépêches

Florence Le Berre

Tél : 04 37 49 02 02

E-mail : depeches@depeches.fr